

| | | | |
|------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

FORMULA 1
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agents de Démoulage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.
Ambersil House - Wylde Road
Castlefield Industrial Estate
TA6 4DD Bridgwater Somerset
United Kingdom
Tel.: +44 1278 727200
Fax.: +44 1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200 (office hours)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:

Aérosol, catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable.

Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé:

Irritation cutanée, catégorie 2

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.,
catégorie 3

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Le classement est basé sur méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

| | |
|-----------------------------------|--|
| Identificateur du produit: | Contient: Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic |
| Pictogramme(s) de danger: |  |
| Mention d'avertissement: | Danger |
| Mention(s) de danger: | H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseil(s) de prudence: | P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée. |

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

| Composants dangereux | Numéro d'enregistrement | N° CAS EC-nr | w/w % | Classe et catégorie de danger | Mention de danger | Notes |
|----------------------|-------------------------|--------------|-------|-------------------------------|-------------------|-------|
|----------------------|-------------------------|--------------|-------|-------------------------------|-------------------|-------|

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

| | | | | | | | |
|--|------------------|------------|-------------|-------|--|--------------------------|-----|
| hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%) | 01-2119485926-20 | 68512-91-4 | 270-990-9 | 30-60 | Press. Gas, Flam. Gas 1 | H280,H220 | K,G |
| Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic | 01-2119475515-33 | - | (927-510-4) | 30-60 | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2 | H225,H315,H336,H304,H411 | Q |
| éthanol; alcool éthylique | 01-2119457610-43 | 64-17-5 | 200-578-6 | 1-5 | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2 | H225,H319 | B |
| méthanol | 01-2119433307-44 | 67-56-1 | 200-659-6 | 0-1 | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1 | H225,H331,H311,H301,H370 | A |

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

Q : Le numéro de CAS est seulement un identificateur à employer en dehors de l'UE pour les entrées en stock.

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|--------------------------------|--|
| Contact avec les yeux : | Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Contact avec la peau : | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| Inhalation : | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Ingestion : | En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--------------------------------|--|
| Inhalation : | L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements |
| Ingestion : | Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements. |
| Contact avec la peau : | Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur. |
| Contact avec les yeux : | Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
 Assurer une ventilation adéquate
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Laver à fond après l'usage
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents de Démoulage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|---|---------|---------|------------|
| limites d'exposition professionnelle du CE: | | | |
| méthanol | 67-56-1 | VME | 200 ppm |
| limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien | | | |
| éthanol; alcool éthylique | 64-17-5 | VME | 1000 ppm |
| méthanol | 67-56-1 | VME | 200 ppm |
| | | VLE | 250 ppm |
| limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse | | | |
| éthanol; alcool éthylique | 64-17-5 | VME | 960 mg/m3 |
| | | VLE | 1920 mg/m3 |
| méthanol | 67-56-1 | VME | 200 ppm |
| limites d'exposition professionnelle nationales, France | | | |
| éthanol; alcool éthylique | 64-17-5 | VME | 1000 ppm |
| | | VLE | 5000 ppm |
| méthanol | 67-56-1 | VME | 260 mg/m3 |

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique

:

Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle :

Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

| | |
|--|--|
| inhalation : | Assurer une ventilation adéquate En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. |
| Protection respiratoire recommandée: | Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A) |
| la peau et les mains : | Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). Utilisez des gants réutilisables d'une durée de protection minimale de 30 minutes. La durée de protection des gants doit être supérieure à la durée totale de l'utilisation du produit. Si la tâche dure plus longtemps que la durée de protection, il faut changer les gants en cours d'utilisation. |
| Gants recommandés: | Nitrile |
| les yeux : | Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

| | |
|--|--|
| Aspect : état physique : | Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane. |
| couleur : | Incolore. |
| odeur : | Sans odeur. |
| pH : | Non applicable. |
| Point/intervalle d'ébullition : | 77 °C |
| Point d'éclair : | - 4 °C |
| Vitesse d'évaporation : | Non connu. |
| Limites d'explosion : limite supérieure : | 19 % |
| limite inférieure : | 1.1 % |
| Pression de vapeur : | Non connu. |
| Densité relative : | 0.765 g/cm ³ (à 20°C). |
| Hydrosolubilité : | Insoluble dans l'eau |
| Auto-inflammabilité : | > 200 Non connu. |
| Viscosité : | Non connu. |

9.2. Autres informations

| | |
|---|---------|
| COV = composés organiques volatils | 562 g/l |
|---|---------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| toxicité aiguë: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| corrosion cutanée/irritation cutanée: | Provoque une irritation cutanée. |
| lésions oculaires graves/irritation oculaire: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| sensibilisation respiratoire ou cutanée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| mutagénicité sur les cellules germinales: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| cancérogénicité: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité pour la reproduction: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique: | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| danger par aspiration | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

Informations sur les voies d'exposition probables:

| | |
|-------------------------------|---|
| Inhalation : | L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements |
| Ingestion : | Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie |
| Contact avec la peau : | Irritant pour la peau |

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|--|---------|-----------------|--------------|
| éthanol; alcool éthylique | 64-17-5 | LD50 oral rat | > 2000 mg/kg |
| | | LD50 derm.rabit | > 2000 mg/kg |
| Hydrocarbons, C7, n-alkanes,isoalkanes, cyclic | - | LD50 oral rat | > 5840 mg/kg |
| | | LC50 inhal.rat | 23.3 mg/l |
| | | LD50 derm.rat | > 2920 mg/kg |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|--|---------|--------------|-------------|
| éthanol; alcool éthylique | 64-17-5 | LC50 poisson | > 100 mg/l |
| | | IC50 algues | 10-30 mg/l |
| Hydrocarbons, C7, n-alkanes,isoalkanes, cyclic | - | LC50 poisson | > 13.4 mg/l |
| | | EC50 daphnie | 3 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

| | | | |
|------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (hydrocarbures)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification: 5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Oui
IMDG - Polluant marin: Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)
IMDG - Ems: F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX: 203
IATA/ICAO - CAO: 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | FORMULA 1 | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 1.1 |
| Ref.Nr.: | UDS000380_2_20170629 (FR) | Remplace : | UDS000380_20150209 |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 : Toxique par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulative toxic
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.